



Regimes spéciaux et démission

Par **claudechiquet**, le **27/01/2008** à **13:36**

Bonjour, j'ai travaillé 6 ans à la RATP il y a 16 ans, j'ai donc cotisé 6 ans à la retraite. J'ai donné ma démission pour aller travailler à l'étranger en 1992. Je suis maintenant de retour depuis 1 an en France et suis électricien à Lyon.
Toutefois en relisant mes papier administratifs, je me suis rendu compte que d'après un article 57, j'ai perdu toute mes cotisations pendant ses 6 ans, il semble qu'il aurait fallu que je donne un complément afin que ma retraite passe en caisse de retraite normale.
Le montant à donner maintenant devant être colossal car il y a plus de 16 ans. je désire maintenant ne pas perdre ses sommes cotisées car je les ai versé quelques part et ce serait injuste. J'ai écrit à l'unité paye de la RATP sans réponse.
1. y a t-il une chance que je bénéficie un jour de l'argent cotisé ?
2. Que me conseillers vous ?